



Procès-verbal de délibération d'Assemblée Générale Extraordinaire Ensemble scolaire Saint Pierre Fourier - ESSPF

Paris, le 17 février 2025

Les membres de l'association de parents d'élèves de l'enseignement libre (APEL ESSPF) du Groupe scolaire Saint Pierre Fourier de Paris 12 se sont réunis en assemblée générale extraordinaire (AGE) le 12 février 2025 sur convocation du président au nom du conseil d'administration, conformément aux statuts.

L'objet de cette AGE est de présenter les statuts actuels créés le 21/09/2021 et enregistrés à la Préfecture de police sous le n° W751025939 ainsi que les modifications demandées par l'APEL de Paris.

Madame la Présidente et La Secrétaire mettent à la disposition de l'assemblée :

- Un exemplaire des statuts (actuels et le projet) en format papier , sur le site web de l'APEL ESSPF ;
- Projette en séance le projet de statuts demandé par l'APEL de Paris ;
- Un exemplaire des lettres de convocation ;
- La feuille de présence ;
- Les pouvoirs si existant.

Madame la Présidente APEL et la Secrétaire constatent que le quorum n'est atteint.

Il n' y a que 11 personnes présentes dont l'ancien Président de l'APEL ESSPF, Maxime SCANNAVINO (i), invité pour présenter les statuts actuels référencés W751025939 sous son mandat.

Madame La Présidente donne ensuite lecture des propositions de modification des statuts.

Ces lectures terminées, la discussion est ouverte et plusieurs explications sont échangées entre les membres de l'assemblée.

Conformément à l'article 8.2.3 des statuts actuels, une assemblée générale sera à nouveau organisée après un délai minimum de 15 jours et pourra délibérer, quel que soit le nombre de présents. La date retenue sera le 11 mars, une convocation sera communiquée prochainement par École Directe avec le projet de statut en pièce jointe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 20h30

Le président : MARTINEZ Habiba

Le secrétaire : DJELLOULI Sonia

(i)Ce dernier ne fait plus partie de l'établissement ESSPF mais reste un membre actif au sein de l'Apel de Paris.